

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--

88-150
DECRET N° 88-105 du 19 Avril 1988

portant reclassement dans l'Ordre du Mérite Agricole du Bénin de certaines Personnalités Béninoises précédemment membres de l'Ordre du Mérite Agricole du DAHOMEY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi n° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole
- VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret n° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National ;
- VU les Décrets respectifs portant nomination et promotion des Camarades ADAM Sounon et consorts dans l'Ordre du Mérite Agricole du Dahomey ;
- VU les lettres de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite Agricole de la République Populaire du Bénin formulées par les Camarades ADAM Sounon et consorts ;
- VU la lettre n° 041-C/G.CH/SA/ST/SC du 13 Avril 1988 transmettant les dossiers de reclassement des intéressés dans l'Ordre du Mérite Agricole du Bénin au Camarade Président de la République, Grand Maître des Ordres Nationaux.

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu.

D) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.— En application des dispositions de l'article 15 de la Loi n° 87-020 du 17 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole du Bénin, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent précédemment membres de l'Ordre du Mérite Agricole du DAHOMEY sont reclassées dans l'Ordre du Mérite Agricole du Bénin à concordance de grade comme suit :

.../...

I - Au grade de Commandeur

- ADAM Sounon
- ADJIFOWOHOUE Idriz Philippe
- AKFOUE Comlan Gilles
- HOUNSOUNOU Adrien
- KODJA Paul
- PADONOU Adin Pierre

II - Au grade d'Officier

- AHOUANSE Etienne
- BADA Félicien
- BADA S. Moïse
- FALADE F. Lucien
- TCHIBOZO Cyprien

III - Au grade de Chevalier

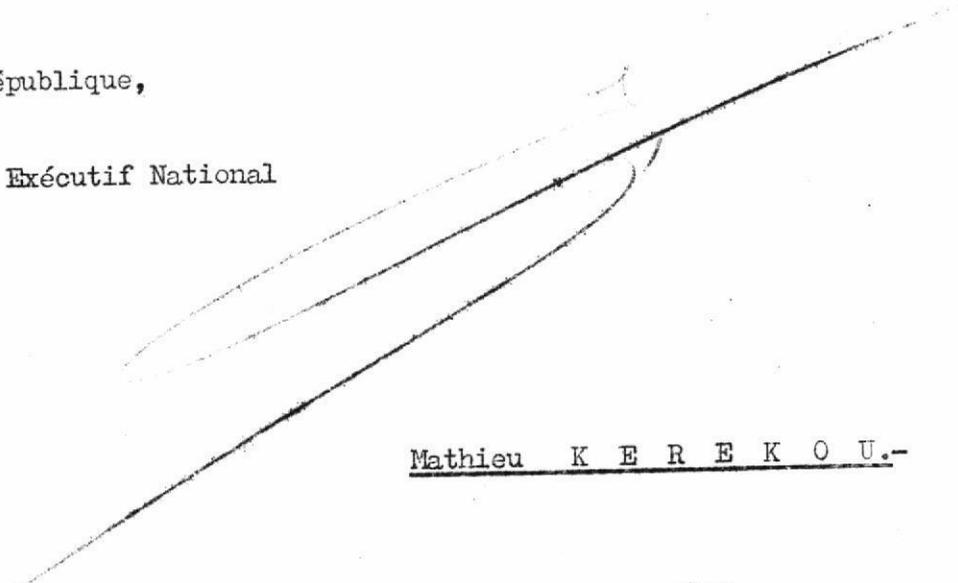
- AHOUANDOGBO Lazare
- AHODOMON G. Z. Paul
- AÏDE FASSINOU HOUSSOU Frédéric
- BAGRI N'TIA Pierre
- BARNOR Amah Manassé
- BIO YO BIO Nigan
- CRECEL Pascal Henri
- DJARMON Imalé
- GBAGUIDI Tognidé Christophe
- SOHE Philippe Latif.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera **publié au journal Officiel.**

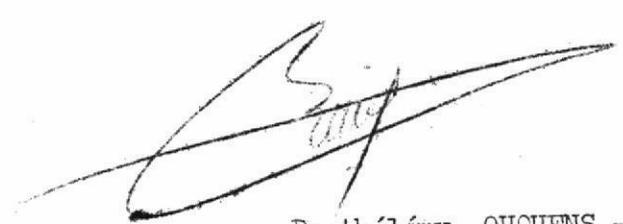
Fait à COTONOU, le 19 Avril 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National



Mathieu K E R E K O U.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

AMPLIATIONS : P R 6 - CC/PRIB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 10 - ITC 2 -
CT/ANR 4 - SGCEN 4 - DPE - DLC - INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 -
CSM 1 - I.G.E. et ses sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 - BN-DAN 4 - Préfets 6 -
JOREB 2 - Intéressé 24.-